



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

croissance

Question écrite n° 126800

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la proposition formulée dans le Livre blanc des ingénieurs et Scientifiques de France de novembre 2011, consistant à orienter les grandes écoles vers une coopération sans réserve avec les universités dont elles peuvent s'approprier les acquis (lien avec la recherche, flexibilité des cursus, etc.).

Texte de la réponse

Sur les 211 écoles d'ingénieurs, 69 sont des écoles internes aux universités, 15 des établissements publics administratifs rattachés à une université et 11 des établissements privés rattachés à une université, ce qui signifie que 45 % des écoles d'ingénieurs entretiennent des liens extrêmement étroits avec le monde universitaire. Pour les autres écoles, les liens avec les universités sont généralement forts, même s'ils ne se traduisent pas par un rattachement administratif. En effet, la plupart des grandes écoles disposent de conventions de coopération ou de partenariat avec une ou plusieurs universités, effectuent des échanges de personnels enseignants ou participent à des activités de recherche conjointes. Par leur participation aux écoles doctorales, aux pôles de recherche et d'enseignement supérieur ou aux laboratoires de recherche, l'ensemble des grandes écoles coopèrent largement avec les universités à la diversité et à l'attractivité de l'enseignement supérieur.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126800

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 795

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3863